

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 22/11/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES OUVRAGES ANNEXES DE LA
COMMUNAUTE URBAINE POUR LES COMMUNES D'AUBERGENVILLE,
ECQUEVILLY, LES ALLUETS-LE-ROI, MORAINVILLIERS ET ORGEVAL : CHOIX
DU CONCESSIONNAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT**

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 22/11/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Etaient présents : 110

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 27

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à PERRON Yann
COGNET Raphaël a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
CORBINAUD Fabien a donné pouvoir à AUJAY Nathalie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à JAUNET Suzanne
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
FAVROU Paulette a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc

HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à BERMANN Clara
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Béréngère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à LE GOFF Séverine
MARIAGE Joël a donné pouvoir à BERTRAND Alain
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PERSIL Albert a donné pouvoir à KONKI Nicole
PRELOT Charles a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
REYNAUD-LEGER Jocelyne a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky
SATHOUD Innocente-Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TURPIN Dominique a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, GRIMAUD Lydie, VOYER Jean-Michel

136 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Béréngère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

ESCRIBANO-OBEJO Maria

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la concession du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 21 février 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 12 avril 2024 à 12h00 en vue de la conclusion d'un contrat prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2029.

Quatre entreprises ont déposé une candidature : les sociétés SUEZ, EAV, SEFO et SAUR (qui a indiqué ne pas déposer d'offre).

Le 15 mai 2024, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie afin d'analyser et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Les sociétés SUEZ, EAV et SEFO ont été invitées à déposer une offre.

Le 12 juin 2024, la CDSP s'est réunie afin d'analyser les offres initiales et d'émettre un avis préalable à la mise en œuvre des négociations. Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec les sociétés SUEZ, EAV et SEFO. Au terme de ces négociations, les sociétés SUEZ, EAV et SEFO ont remis une offre finale.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir la meilleure offre à l'aune des critères fixés au règlement de la consultation hiérarchisés et classés dans l'ordre décroissant d'importance, à savoir :

- les conditions technique d'exécution ;
- les conditions financières de l'exécution du contrat ;
- le service à l'usager ;
- la gouvernance et la transparence.

Le rapport joint à la présente délibération présente une analyse détaillée et motivée des offres des candidats. Cette dernière fait apparaître que l'offre de la société SUEZ est l'offre qui répond au mieux aux attentes de la Communauté urbaine.

Au regard de l'offre finale remise par SUEZ, la présente concession serait rémunérée par une redevance d'eaux usées et un forfait annuel des prestations relatives à l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales dans les conditions fixées dans le projet de contrat de concession.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de désigner la Société SUEZ Eau France, sise à Paris La Défense (92040), en qualité de concessionnaire du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025,
- d'approuver le contrat de concession du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,
- d'autoriser le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés sur le budget général cycle de l'eau au chapitre 011, article 615232, fonction 811203, pour un montant annuel de 143 000 €HT, soit 157 300 €TTC, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-14_46 du 14 décembre 2023 portant lancement de la procédure pour la concession du service public de gestion des ouvrages de collecte en assainissement des communes d'Aubergenville, Les Alluets-le-Roi, Ecquevilly, Morainvilliers et Orgeval,

VU l'avis de la commission de délégation de service public du 15 mai 2024,

VU l'avis de la commission de délégation de service public du 12 juin 2024,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

VU le projet de contrat de concession du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,

VU la transmission du contrat, de ses annexes et des autres pièces de procédure aux conseillers communautaires le 13 novembre 2024, conformément à l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 19 novembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DESIGNE la Société SUEZ Eau France, sise à Paris La Défense (92040), en qualité de concessionnaire du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession du service public de gestion et d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Aubergenville, Ecquevilly, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le contrat susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés sur le budget général cycle de l'eau au chapitre 011, article 615232, fonction 811203, pour un montant annuel de 143 000 €HT (cent quarante-trois mille euros hors taxe), soit 157 300 €TTC (cent cinquante-sept mille trois cent euros hors taxe), à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 02/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 02/12/2024

Exécutoire le : 02/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 28 novembre 2024

Le Président



SCU Cécile